

SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

Comité syndical
03/10/2020 – LOROMONTZEY

Appel & Quorum

Remerciements



Profils
ide

Délibération n°2020-35

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération n°2020-36

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

SPL INPACT GL

**ELECTION D'UN 8^{ème} MEMBRE DU
BUREAU SYNDICAL :**

Représentant de la CA Epinal

**CONDITIONS DE DEPÔT DES LISTES
POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES
DE LA CAO ET DE LA CDSP**

Délibération n°2020-38

Seul mode de scrutin autorisé :

- scrutin de liste (1 tour)
- représentation proportionnelle au plus fort reste
- possibilité de voter à main levée si le comité le décide le jour de l'élection

Composition :

- Le président (de droit) ou son représentant
- 5 membres titulaires et 5 suppléants
- élus par le comité parmi ses membres titulaires

Délibération n°2020-38

Listes :

- Maxi 10 noms dont 5 de titulaires et 5 de suppléants
- Mini 2 noms dont 1 de titulaire et 1 de suppléant
- Nombre de titulaires = nombre de suppléants

Délibération n°2020-38

Conditions de dépôt des listes :

- parvenir plus tard 2 jours avant la date de l'élection
- LRAR ou dépôt contre récépissé au secrétariat du syndicat avant 15h00 (sauf le mardi)

Ou

- À remettre avant le début de la séance le jour de l'élection

Délibération n°2020-39

REGIE PRODUCTION

**MODIFICATION STATUTAIRE
ARTICLE 2**

Délibération n°2020-39

Rappel : principes relatifs aux modes de gestion à compter du 01/01/2022

Délibération n°2020-34

1^{er} principe

PRODUCTION = MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE (Régie)

- protection de la ressource
- prélèvement (puits et forage)
- traitement (Virecourt et Rozelieures)
- **refoulement usine – réservoir de tête**
- **réservoir de tête de Saint-Germain**

+ refoulement entre le forage et le réservoir de Rozelieures

Délibération n°2020-39

Article 2 : OBJET ET COMPETENCE DE LA REGIE

Par la délibération citée à l'article 1, la régie est créée pour exploiter le service public à caractère industriel et commercial de production d'eau potable sur le périmètre du syndicat des eaux.

Dans le cadre des règles en vigueur, la régie a ainsi pour compétences :

- La production d'eau, prélèvement de l'eau par captage ou pompage, traitement de l'eau, adduction entre les stations de traitement et les réservoirs principaux, stockage dans le réservoir principal de tête ; sécurisation, établissement des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine.

La régie est créée pour une durée illimitée sous réserve des dispositions de l'article 21.

Les compétences de la régie concernent notamment les ouvrages suivants :

2.1 Ouvrages existants mis en affermage jusqu'au 31/12/2021 et qui seront repris en régie au 01/01/2022 à l'issue de la délégation de service public en cours :

- Les captages de la Moselle aux Pâquis de Mangonville
- Le forage de la nappe des GTI à Rozelieures
- La station de traitement de Virecourt
- Les canalisations d'amenée aux stations de traitement
- La canalisation d'adduction entre le forage et le réservoir de Rozelieures
- La canalisation d'adduction entre la station de traitement et le réservoir principal de Saint-Germain
- Le réservoir principal de tête situé à Saint Germain

DM1 budget principal

PC portable :

+ 1364 € au 218

- 736,20 € au 211

- 627,80 € au 2156

DM1 budget régie

Usine de Virecourt :

Recettes : + **19 373 €** au 131 (subvention notifiée)

Dépenses : + **31 171,56 €** au 238 (avances)

- **31 171,56 €** au 2313

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EXERCICE 2019

Information

EXERCICE 2019

Page 23		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 354	7 351
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,55	3,11
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	96%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,8%	74,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,3	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,9	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,08%	0,08%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

2 parties :

1. QUALITE DU SERVICE

2. PRIX DU SERVICE

Information

QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019

La collectivité bénéficie d'une autorisation exceptionnelle accordée par le C.S.H.P.F. Pour les CHLORURES depuis le 26/02/2000.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire														
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	1	34	L'eau distribuée a été ponctuellement non conforme aux limites de qualité mais sans présenter de risque pour la santé des consommateurs.														
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire														
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	4,92 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.														
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.														
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	20,46 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>				TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F												
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure												
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	4	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p>				Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4												
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive												

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

Source ARS

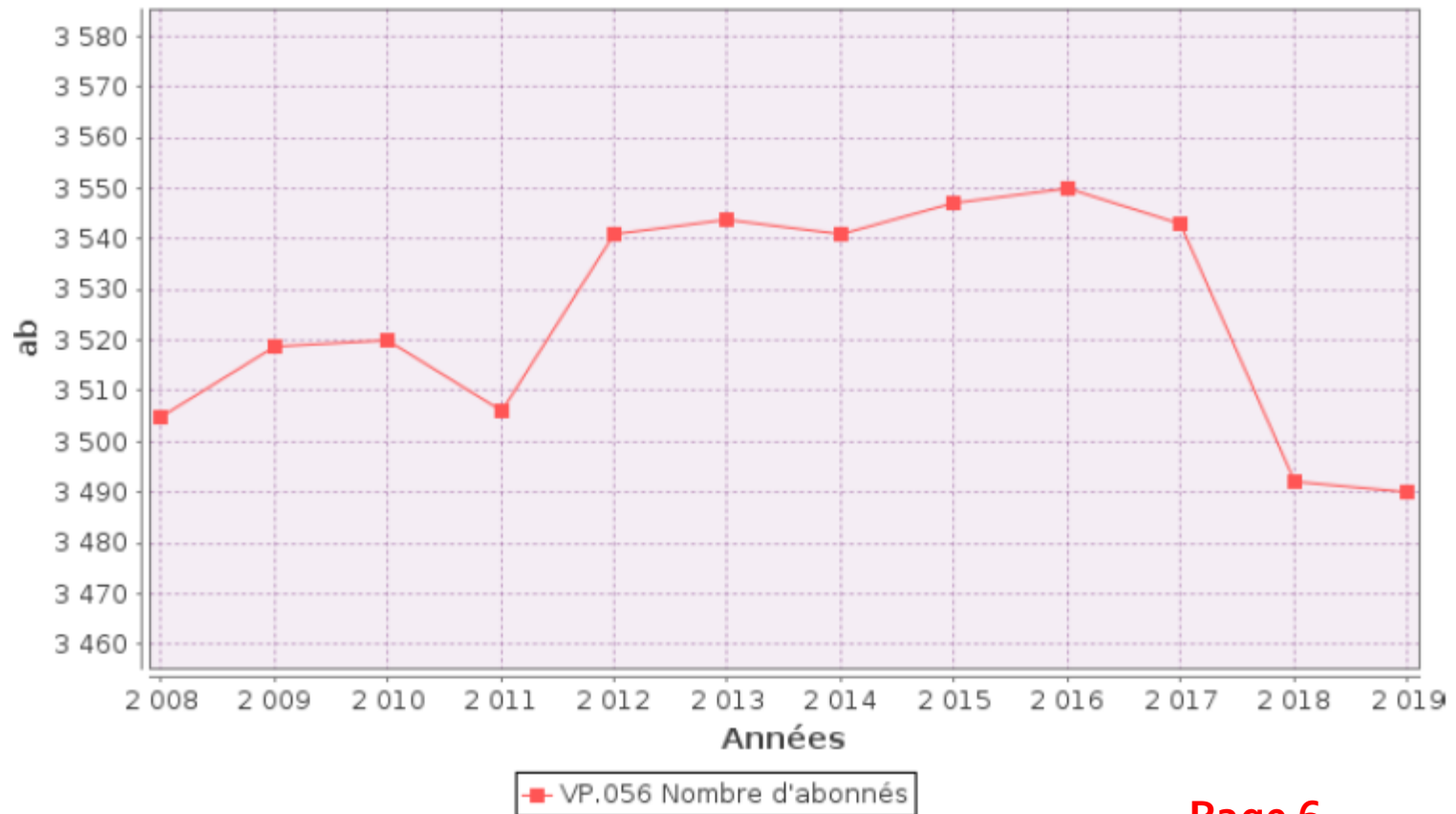
CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2019 a été ponctuellement non conforme aux limites de qualité mais sans présenter de risque pour la santé des consommateurs.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2019 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.

Information

QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019



Page 6

Information

QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019

Le service public d'eau potable prélève 741 936 m³ pour l'exercice 2019 (795 724 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Puits B de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles sur la période				
Puits principal de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles sur la période				
Tranchée drainante de Virecourt du SY Euron Mortagne	Nappe alluviale	992 800 m ³ / an 170 m ³ /h sur 16h	769 598	729 774	-5,2%
Puits A de Virecourt du SY Euron Mortagne	Données non disponibles sur la période				
Forage de Rozelieures	Nappe souterraine	800 m ³ / j 50 m ³ /h	26 126	12 162	-53,5%
Total			795 724	741 936	-6,8%

Page 7

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	387 265	394 550	1,9%
Abonnés non domestiques	19 654	20 416	3,9%
Total vendu aux abonnés (V₇)	406 919	414 966	2%
Service du SIEA BAYON VIRECOURT	114 530	100 819	-12 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	114 530	100 819	-12%

Page 9

Information

QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019

Page 10

1.6.5. *Autres volumes*



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 599	15 315	-7,7%
Volume de service (V9)	14 010	14 014	0%

Information

QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019

Page 16

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	70,8 %	74,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,04	6,95
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	61,1 %	65,4 %



QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019

Page 19

3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

1,38 % sur les factures 2019 (1,72% sur les factures 2018)

3.9 Taux de réclamations (P155.1)

2,35 réclamations pour 1000 abonnés en 2019 (0,58 en 2018)

QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2019

4.1 Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	3553	3553
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	6	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	24 (+13 potentiels)	16
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,17%	0,22%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,68% (+0.37% potentiels)	0,44%

Information

PRIX DU SERVICE - EXERCICE 2019

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	77,16	137,16	77,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,16	147,16	68,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,16	30,83	2,2%
Part proportionnelle	131,20	134,14	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	161,36	164,97	2,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	15,98	19,48	21,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,98	61,48	6%
Total	306,50	373,61	21,9%
Prix TTC au m³	2,55	3,11	22%

Page 12

Information

PRIX DU SERVICE - EXERCICE 2019

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	10 €	10 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	0,643 €/m ³	1,143 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	0,643 €/m ³	1,143 €/m ³
	Prix au m ³ de 301 à 600 m ³	0,643 €/m ³	1,143 €/m ³
	Prix au m ³ de 601 à 1 000 m ³	0,5713 €/m ³	1,0155 €/m ³
	Prix au m ³ de 1 001 à 3 000 m ³	0,5314 €/m ³	0,9446 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 3 000 m ³	0,4989 €/m ³	0,8868 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,16 €	30,83 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	1,0933 €/m ³	1,1178 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	1,0844 €/m ³	1,1087 €/m ³
	Prix au m ³ de 301 à 600 m ³	1,0118 €/m ³	1,0345 €/m ³
	Prix au m ³ de 601 à 1 000 m ³	0,8969 €/m ³	0,917 €/m ³
	Prix au m ³ de 1 001 à 3 000 m ³	0,8518 €/m ³	0,871 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 3 000 m ³	0,6793 €/m ³	0,6946 €/m ³

Page 11

**ADOPTION DU
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE
EXERCICE 2019**



PRESENTATION DE L'ANALYSE ET DES OPPORTUNITES DE REFONTE DE LA STRUCTURE TARIFAIRE

**ADOPTION DES PRINCIPES
DE REFONTE DE LA
STRUCTURE TARIFAIRE**

Délibération n°2020-43

1^{er} principe

SIMPLIFIER LA STRUCTURE TARIFAIRE

4 tranches

0-50 m³

51-150 m³

151-300 m³

301 m³ et +

Délibération n°2020-43

2^{ème} principe

CHARGES FIXES = RECETTES FIXES

AUGMENTER LA PART FIXE

3^{ème} principe

PROGRESSIVITE – DEGRESSIVITE

1. Amortir l'impact de l'augmentation de la part fixe pour les très petits consommateurs
2. Entrer en conformité avec la Loi sur l'Eau (préservation de la ressource)
3. Neutraliser la progressivité à partir d'un seuil correspondant aux « usages professionnels » du territoire

Délibération n°2020-43

4^{ème} principe

**GARANTIR UN NIVEAU DE RECETTES
CORRESPONDANT AUX ENJEUX ACTUELS**

**Retenir 500 000 € HT de recettes hors VEG
pour établir la nouvelle grille tarifaire**

Questions diverses :

Prochaine réunion :

Samedi **19 décembre 2020** à **GERBEVILLER**

(DM2, BP 2021 ...)